



Représentation Permanente de la Belgique
auprès des Institutions internationales basées à La Haye

**24^{ème} session de l'Assemblée des Etats parties
au Statut de Rome de la Cour pénale internationale**

1^{er} décembre 2025

Madame la Présidente de l'Assemblée des Etats parties,

Madame la Présidente de la Cour,

Madame et Messieurs les procureurs adjoints,

Monsieur le Greffier,

Mesdames, Messieurs les distingués délégués,

La Belgique remercie le Danemark pour son intervention au nom de l'Union européenne et de 26 États membres. Elle y souscrit pleinement, tout en souhaitant apporter quelques observations à titre national.

Nous le savons tous : la Cour a traversé une année mouvementée, jalonnée de défis sans précédent.

Ma présence aujourd'hui, en tant que Vice Premier Ministre, n'est pas anodine : elle est le signe clair que la Belgique réaffirme son soutien ferme, constant et sans ambiguïté à la CPI.

Pourquoi ? Parce que la Cour, en tant qu'institution indépendante et impartiale, est un pilier de l'ordre mondial, un acteur clé dans la lutte contre l'impunité et un moteur du droit pénal international et de la justice. Ces valeurs, la Belgique les défendra toujours.

Soyons francs : les sanctions contre les fonctionnaires et le personnel de la Cour, et ceux qui coopèrent avec elle dans l'exercice de son mandat, sont inacceptables, et de nouvelles sanctions institutionnelles contre la Cour constitueraient une escalade sans précédent.

De telles mesures ne sont pas de simples entraves administratives. En ciblant ceux qui œuvrent pour la vérité et la responsabilité, ces actes d'intimidation sapent l'État de droit, entravent les enquêtes en cours, et dissuadent les témoins, les victimes et les partenaires de coopérer. Ils compromettent la capacité de la Cour à remplir son mandat et menacent l'intégrité même de l'ordre juridique international. Car une paix sans justice, c'est comme imposer le silence après la violence.

Dans un monde où les crimes les plus graves exigent une réponse impartiale et rigoureuse, toute tentative de pression ou de représailles est non seulement inacceptable, mais dangereuse. La Belgique réaffirme son engagement à travailler de concert avec tous les États parties et ses autres partenaires pour soutenir la Cour et préserver son indépendance.

Je salue les efforts considérables déployés par la Cour pour renforcer sa résilience et consolider son autonomie et son indépendance, notamment dans des secteurs stratégiques tels que les assurances, les services bancaires et les infrastructures informatiques.

À la lumière de ces sanctions, nous plaçons aussi depuis des mois pour des règles régionales visant à limiter l'impact extraterritorial de ces sanctions. Au niveau européen, je maintiens que l'activation du *blocking statute* serait une excellente mesure. C'est une question de principe, mais aussi de protection de la justice internationale.

La Belgique entretient, par ailleurs, des contacts avec les institutions financières et autres prestataires de services dans notre pays afin de leur rappeler le soutien inconditionnel de la Belgique à la CPI. Cela crée un climat de confiance vis-à-vis de la Cour.

Nous appelons tous les États à coopérer pleinement avec la Cour. Cette coopération doit être concrète. Pour notre part, nous faisons notre travail : nous avons conclu le plus grand nombre d'accords de coopération avec la Cour, preuve d'un engagement concret et durable.

Coopérer signifie aussi respecter ses obligations en tant qu'État partie. C'est une exigence qui ne souffre aucune discrimination. Les cas de non-coopération compromettent la crédibilité et le bon fonctionnement de la Cour.

Nous regrettons profondément qu'un État ait récemment choisi de se retirer du Statut de Rome. Je regrette également que d'autres y songent. J'adresse un appel à ces gouvernements: face à la gravité des crimes qui continuent d'être commis et à la nécessité d'une justice impartiale, je les invite à reconsidérer leur position. Rejoindre, revenir ou rester dans le système du Statut de Rome, c'est affirmer un engagement commun contre l'impunité et pour la dignité humaine.

La Belgique continuera aussi de plaider pour le renforcement du cadre juridique du Statut de Rome. Nous appelons les États parties à ratifier tous les amendements adoptés afin de consolider l'universalité, la cohérence et l'efficacité du système. Nous nous réjouissons d'un dialogue constructif sur le renforcement de la compétence de la Cour concernant le crime d'agression dans les prochaines années et restons ouverts à l'examen d'autres amendements, notamment ceux relatifs aux crimes d'esclavage ou d'écocide sans que cela ne préjuge à ce stade de notre position finale. Parce que la justice internationale doit évoluer pour répondre aux défis du monde.

Dans cette période d'instabilité sans précédent, il faut aussi veiller à ce que la Cour dispose des moyens nécessaires à son fonctionnement. Cela passe par un paiement à temps et intégral des contributions au budget annuel.

Un paiement en temps voulu, c'est la garantie que la Cour puisse rémunérer son personnel, honorer ses prestataires et anticiper les besoins en cas d'escalade des sanctions. C'est aussi ce qui lui permet d'investir pour renforcer son autonomie et son indépendance. Pour ces raisons, la Belgique a déjà versé sa contribution pour 2026.

Notre engagement ne s'arrête pas là. Nous continuons à soutenir le Fonds au profit des victimes, notamment par une contribution volontaire en 2026. Parce que derrière les principes, il y a des vies brisées qui attendent justice.

Chers amis,

La Belgique saisira chaque occasion pour réaffirmer son soutien à la Cour. Nous appelons tous les États parties à en faire autant.

Malgré les défis, nous saluons la résilience dont font preuve le personnel et les responsables de la CPI. Ils poursuivent leur mission malgré la pression, voire les sanctions, qui touchent non seulement eux-mêmes, mais aussi leurs familles. En 2025, la Cour a enregistré des avancées significatives dans plusieurs affaires. Ce travail acharné et ce dévouement pour rendre justice aux victimes nous rappellent une chose : notre soutien est essentiel.

Unissons nos forces pour que nos populations gardent confiance en la justice internationale.

Je vous remercie.

Monsieur Maxime Prévot,

Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et de la Coopération au développement.